

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2016

L'AN DEUX MIL SEIZE et le dix sept du mois de mai, 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des Fêtes, sous la Présidence de de Monsieur MATHERON Alain, Maire.

Présents : MM. MATHERON, GAILLARD, BONNIOT, PIERSON, BERNARD, BERMOND, PEYRICHOU, CARMEL, TISSEYRE, PARRON.

Absent(s) : MM. MONGEON, LEFEBVRE, ORAND, GARCIA, REBOUL.

Pouvoir(s) : MM. LEFEBVRE à CARMEL, MONGEON à MATHERON.

MM. PEYRICHOU Marie-France a été nommé(e) secrétaire.

**Début de la séance : 19h30**

## Délibérations

### ➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 05 avril 2016**

Approuvé avec rectification matérielle sur la délibération n° 2016-35 – tarifs 2016 / mise à jour / columbarium 12 pour, 2 contre, 0 abstention.

### **N° 2016-37 Réseaux humides – avenant n° 1 au mandat 2011 de maîtrise d'ouvrage avec le Département de la Drôme pour les travaux d'eau potable du Village**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- approuve l'avenant n°1 fixant la nouvelle rémunération du département de la Drôme, mandataire de la commune, pour la réalisation des travaux d'eau potable du village, établie à 12 650,63 € HT,
- dit que la présente délibération sera notifiée au Département de la Drôme, Service Gestion de l'Eau, Cellule SATE, mandataire de la commune,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **N° 2016-38 Subventions de fonctionnement 2016 aux associations et autres personnes de droit privé – demande complémentaire 1**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide:

- de valider la demande de subvention de 200,00 Euros présenté par l'association « La Boule Lussoise »,
- de valider la demande de subvention de 850,00 Euros présenté par l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Lus,
- de valider la subvention de 100,00 Euros présenté par la MJC de Veynes,
- de valider la demande de subvention de 3000,00 Euros présenté par l'association « Les Amis de la Jarjatte » et se réserve la possibilité d'octroyer une subvention complémentaire en cas de demande motivée,
- d'annuler, suite à une erreur matérielle, la subvention de 700,00 Euros en faveur du Ski Club Dévoluy,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **N° 2016-39 Club de football Veynois – projet de convention**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide:

- de valider l'objet et les termes de la convention relative aux enfants qui fréquentent le club de football de Veynois dont les parents ne résident pas sur Veynes,
- de prendre acte et valider la participation forfaitaire fixée à 50 Euros pour la saison 2015/2016 et par enfant ou jeune soit 7 licenciés à ce jour,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **N° 2016-40 Département de la Drôme – ski de fond – approbation des tarifs saison 2016/2017**

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante un courrier de Monsieur le Président du Département de la Drôme relatif à la demande d'une tarification intéressant la pratique du ski de fond sur le domaine de Lus la Jarjatte pour assurer la pérennité de cette activité.

Considérant la nécessité de se prononcer sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide:

- de valider la demande d'une tarification intéressant la pratique du ski de fond sur le domaine de Lus la Jarjatte formulée par le Département de la Drôme telle que décrite ci-après (activités exonérées de TVA) et pour le compte du Département de la Drôme:

<b>TARIF ADULTES</b>	
Séance adulte journée	6,00 Euros
Séance après 14 h 00	4,00 Euros
Séance supplément adulte ( <i>sur présentation autre carte régionale</i> )	3,00 Euros
Séance adulte 2 jours	11,40 Euros
Séance adulte 3 jours	16,00 Euros
Séance adulte 6 jours	28,00 Euros
Pack famille 2 adultes + 2 enfants (+ 2,50 Euros par enfant supplémentaire)	15,00 Euros
<b>TARIF GROUPES, SÉNIORS (70 à 75 ans inclus)</b>	
Séance groupe > 10 personnes ( <i>demandeurs d'emploi, familles/adultes, bénéficiaires RSA, CE</i> )	5,00 Euros
Séance après 14 h 00	4,00 Euros
Séance groupe 2 jours	9,50 Euros
Séance groupe 3 jours	14,00 Euros
Séance groupe 6 jours	25,00 Euros
Séance + de 75 ans	Gratuit
<b>TARIF + 6 ans – 18 ans</b>	
Séance 1 jour	2,50 Euros
Séance après 14 h 00	2,00 Euros
Séance 2 jours	5,00 Euros
Séance 3 jours	7,00 Euros
Séance 6 jours	12,00 Euros
Moins de 6 ans	Gratuit
<b>TARIF ANNUEL - SANS</b>	

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **N° 2016-41      Personnel communal – Comité National d'Action Sociale (CNAS) – adhésion**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité.

M. Guy BERMOND, intéressé sur le sujet ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide:

- de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et autorise en conséquent M. le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

Cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction, l'organe délibérant accepte de verser au CNAS une cotisation évolutive et correspondant au mode de calcul suivant : (nombre de bénéficiaires actifs et/ou retraités indiqués sur les listes) x (la cotisation par bénéficiaires actifs et/ou retraités)

- de désigner M. GAILLARD Yves, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

#### **N° 2016-42      Tarifs 2016 – mise à jour 2**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide avec effet immédiat :

- de porter le tarif l'abonnement adulte (10 tickets) pour la piscine à 25,00 Euros,
- d'instaurer un nouveau tarif relatif au droit de place sur la base de 1 Euro le m<sup>2</sup>.

#### **N° 2016-43      Voirie communale – maîtrise d'œuvre avec le Département de la Drôme**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide :

- de valider le montant de la prestation fixé à 8 580,00 € HT et dont la répartition sera faite au prorata de la prestation réalisée sur chacune des communes participantes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **N° 2016-44      Changement temporaire de lieu de célébration des mariages**

Considérant que cette salle n'est pas dans la maison commune et conformément aux dispositions en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide :

- d'affecter temporairement la salle des fêtes en salle des mariages ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affectation.

#### **N° 2016-45      Construction cabane pastorale des Amayères – attribution du MAPA**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- prend acte de l'attribution du marché à lot unique à l'entreprise BCB sise à Beaurières (26310) pour un montant de 53 642,00 Euros HT;

#### **N° 2016-46 Budget annexe service des eaux – décision modificative n° 1**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide de procéder au vote de virements de crédits, sur le budget de l'exercice 2016 (régularisation antérieure amortissements) :

Crédits à ouvrir recettes ➤ 2 310,00 € article 7811 § 042

Crédits à réduire recettes ➤ 2 310,00 € article 7011 § 70

Crédits à ouvrir dépenses ➤ 2 310,00 € article 2803 § 040

Crédits à réduire dépenses ➤ 2 310,00 € article 2315 § 23

#### **N° 2016-47 Réseaux humides – Modification du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'engagement de la commune dans le contrat de progrès avec l'Agence de l'eau et la communauté de communes du Diois**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- décide d'approuver l'avenant n°1 du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage visant à retirer de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage celle relative à la pose des compteurs généraux engagée en 2013, pour un montant de – 1 015,00 € HT,
- demande au Département de la Drôme de poursuivre la gestion de ce marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage en ce qui concerne les autres prestations,
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

#### **N° 2016-48 Réseaux humides – Approbation des programmes de travaux d'eau potable pour la tranche 1 "réservoir de la Jarjatte" et la tranche 2 "amélioration de la qualité des réseaux du village, des Mas Bourget / Rebuffat et des Lussettes" Lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des 2 tranches de travaux d'eau potable,**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- décide d'approuver le programme de travaux, relatif à la 1ère tranche, consistant à créer un réservoir ainsi qu'un traitement par ultra-violet et un surpresseur pour le hameau de la Jarjatte, pour un montant de 217 500 € HT, y compris les sommes à valoir,
- décide d'approuver le programme de travaux, relatif à la 2ème tranche, consistant à créer deux unités de traitement par ultra-violet ainsi qu'un surpresseur et plusieurs compteurs généraux, pour un montant de 114 600 € HT, y compris les sommes à valoir,
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- dit que la délibération sera notifiée au Département de la Drôme, Service Gestion de l'Eau, Cellule SATE, afin qu'il poursuive ses deux missions de mandat de maîtrise d'ouvrage, et qu'il engage la phase de consultation de maîtrise d'œuvre.

#### **N° 2016-49 Réseaux humides – Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux sur les réseaux du village, de Mas Rebuffat et des Lussettes**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- décide d'approuver la proposition financière de 6 490,00 € HT du Département de la Drôme pour un mandat de maîtrise d'ouvrage visant à réaliser les travaux d'eau potable sur le hameau des Lussettes et sur les réservoirs de stockage des hameaux de Mas Rebuffat / Bourget et du Village,
- autorise le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- dit que la délibération sera notifiée au Département de la Drôme, Service Gestion de l'Eau, Cellule SATE, afin qu'il engage cette mission de mandat de maîtrise d'ouvrage.

#### **N° 2016-50 CAUE – projet de convention pour l'aménagement de la place du Village**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide:

- de valider l'objet et les termes de la convention présentée par le CAUE de la Drôme relative à l'accompagnement pour l'aménagement de la place du Village et plus particulièrement la prestation relative à la maîtrise d'ouvrage, contribution totale fixée à hauteur de 2 801,00 €uros dont 1 421,00 €uros au titre de l'adhésion / cotisation et 1 380,00 €uros pour la participation volontaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **N° 2016-51 Fête du champignon – projet de convention avec la Sté Mycologique et Botanique de Seyssinet-Pariset**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix pour, 0 contre, 0 abstention décide:

- de valider l'objet et les termes de la convention présentée par le CAUE de la Drôme relative à l'organisation, l'animation d'un stand et une sortie de détermination à vocation mycologique pour un montant de 250 €uros présenté par l'association « Société Mycologique et Botanique de Seyssinet-Pariset »,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Fin de la séance : 21h00**

## **Divers**

- Néant.